



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 5 février 2021

COVID-19 : Le préfet autorise l'ouverture dominicale des commerces jusqu'au 14 février 2021

Le pays connaît actuellement une situation exceptionnelle du fait de la persistance de la crise sanitaire et du confinement instauré le 30 octobre ayant impliqué notamment la fermeture jusqu'au 28 novembre de nombreux commerces de détail.

L'ouverture exceptionnelle le dimanche des commerces de détail répond à la nécessité de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire toujours caractérisé par un niveau élevé de circulation du virus et permet de soutenir la vie économique locale.

Ainsi, par arrêté préfectoral en date du 4 février 2021, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a **autorisé l'ouverture des commerces les dimanches 7 et 14 février 2021** dans la mesure où ils emploient des salariés volontaires au travail dominical.

Cet arrêté concerne l'ensemble des établissements de vente au détail de biens et de services de la Haute-Garonne, qui ne sont pas concernés par l'interdiction d'accueillir du public prévue par le décret n°2021-99 du 30 janvier 2021 (commerces non alimentaires et centres commerciaux d'une surface supérieure ou égale à 20 000 m²), sous réserve des arrêtés pris en application de l'article L.3132-26 du code du travail.

Les commerces devront respecter les protocoles sanitaires qui leur sont applicables.

Retrouvez l'arrêté ici : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/37207/239265/file/recueil-31-2021-034-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués